



LOGTS.5
 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives : sur la limite de propriété ou en retrait de 1.5m minimum
 Nombre minimum de stationnements : 1 place pour 65m² de Surface de Plancher
 *1 place visiteur pour 3 logements

LOGTS.7
 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives : sur la limite de propriété ou en retrait de 1.5m minimum
 Nombre minimum de stationnements : 1 place pour 65m² de Surface de Plancher
 *1 place visiteur pour 3 logements

Légende

Contours parcelle	
—	Limite de parcelle
Contraintes de constructibilité	
▲▲▲	Contrainte d'alignement de façade avec possibilité de recul de 0 à 2m
□□□	Obligation de reculement de nez de chaussée à respecter à 80% minimum
—	Limite d'implantation du Rez-de-Chaussée
—	Limite d'implantation d'étage
>2.4%	Longueur minimum s'appliquant à la contrainte
■	Zone Non-Aedificandi
Accès et stationnement	
—	Accès interdit aux véhicules
■	Traverse piétonne non clois obligatoire
■	Emplacement obligatoire pour stationnement couvert dès couvert
■	Cellier école ou indépendant du stationnement

N

Plan de secteur - Annexe au PLU - 2a-vvs
 15000m²
 ZAC "VIRELOUP" TREBUZIERES
 Mai 2018